

**Date de la Convocation**

20 mars 2023

**Date de l’Affichage**

20 mars 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 3

**Objet de la délibération**

Autorisation donnée au  
Maire de demander la  
subvention DSIL 2023  
Pour la construction d’un  
centre technique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL  
2023-14 SEANCE DU 24 mars 2023**

L’an deux mil vingt-trois, les vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**

M Philippe BARRAULT, **Adjoint,**

Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Daniel MATHE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET, **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS et REPRESENTES**

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,  
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT  
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

**ABSENTS NON REPRESENTES**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie CORNET-VERNET

Le conseil municipal,

Constatant la nécessité de procéder à la construction d’un centre technique municipal, autonome en énergie, d’une aire de jeux pour les enfants et de bornes publiques de recharge de véhicules électriques.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour donner au Maire l’autorisation de demander la subvention DSIL 2023 au titre de la réalisation de ce projet.

VU le code général des collectivités locales,

Et après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** le Maire à solliciter et à signer la DSIL 2023 (Dotation de soutien à l’investissement), dans le cadre de la construction d’un centre technique municipal, autonome en énergie, d’une aire

de jeux pour les enfants et de bornes publiques de recharge de véhicules électriques. Le montant de l'opération est estimée à 644 600 € ht soit 773 520 € ttc.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023  
Reçu en préfecture le 27/03/2023  
Publié le   
ID : 077-217700384-20230324-2023\_14DELIB-DE

La subvention demandée est de 70% du prix hors taxe soit 451 200 euros.

Fait à Boissettes, le 24 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Marie CORNET-VERNET



Le Maire,  
Thierry SEGURA

